



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

[Communiqués de presse AMF : Les plus récents](#)

Nomination à l'Autorité des marchés financiers de Charlotte Henry en tant que responsable de la transformation digitale

Publié le 18 juin 2018

Accompagnement fluidifié des acteurs, évolution des modes de fonctionnement interne : l'AMF a inscrit la transformation digitale au cœur de son nouveau plan stratégique #Supervision2022. Charlotte Henry se voit confier la mission de mener à bien cette mutation.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

Publié le 18 juin 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

[Lire la suite](#)

L'AMF publie une étude sur la portée des macro stress tests pour les marchés et la gestion d'actifs

Publié le 13 juin 2018

Méthodologie, gouvernance, données, modélisation des interactions entre entités supervisées : l'Autorité des marchés financiers propose une revue des tests de résistance aux chocs (macro stress tests) menés par les autorités dans le domaine de la gestion d'actifs et des pistes d'amélioration pour leur développement à venir.

[Lire la suite](#)

L'AMF consulte sur des modifications de son règlement général et une instruction en vue de l'application du nouveau règlement Prospectus

Publié le 6 juin 2018

Anticipant un relèvement à 8 millions d'euros du seuil national en dessous duquel une offre de titres financiers ne donnerait pas lieu d'établir un prospectus européen, l'Autorité des marchés financiers propose des modifications du livre II de son règlement général, sur les émetteurs et l'information financière, et une nouvelle instruction sur le document d'information à établir sous ce seuil pour les offres ouvertes au public réalisées en France.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre le démarchage agressif appelé « technique de la bouilloire »

Publié le 1 juin 2018

L'AMF met en garde le public contre cette pratique frauduleuse visant à solliciter des investisseurs afin d'inciter à l'achat de produits financiers sur la base d'argumentaires sans rapport avec la valeur réelle de ces actifs et faisant miroiter des potentiels de hausse de cours très importants. L'AMF appelle les particuliers à la plus grande vigilance.

[Lire la suite](#)